

TANDEM

Reprendre en association avec la progéniture du cédant : piège ou opportunité ?

Reprendre l'entreprise d'un fondateur n'est parfois envisageable qu'à la condition de conserver son fils lorsque celui-ci occupe un poste clé. Faut-il forcément s'inquiéter d'une telle exigence et passer son chemin ? Pas si sûr ! Même si un tel schéma demande du doigté dans la passation de pouvoir et la répartition des rôles, il présente au moins deux avantages : celui de ne plus avoir 100% des titres à racheter - le fils du cédant conservant souvent une minorité du capital - et celui de pouvoir s'appuyer sur une compétence technique qui, parfois, peut faire défaut au repreneur. Illustration avec les deux dernières opérations en date du cabinet Ad Res Conseil de Roland Vacheron : les reprises par des personnes physiques de deux affaires familiales, une menuiserie industrielle à Vitrolles et un fabricant de machines spéciales en Haute-Savoie.

MENUISERIE ALU ET PVC UN CADRE DIRIGEANT DE 57 ANS S'OFFRE UNE MENUISERIE INDUSTRIELLE DE 40 PERSONNES

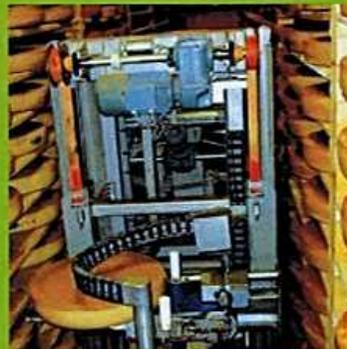


valeur ajoutée de ses produits, le groupe Prima a reçu de nombreuses marques d'intérêt de la part d'acheteurs industriels comme de personnes physiques.

Et au final, c'est un repreneur individuel, Frédéric Lestringant, qui a eu la préférence du fondateur en raison de ses états de services dans des secteurs fonctionnant sur le même modèle économique que celui de la cible. De fait, fort de ses expériences professionnelles dans le développement d'entreprises par l'animation de réseaux de distributeurs et revendeurs, Frédéric Lestringant a tout de suite trouvé ses marques et a pu rapidement se projeter dans une stratégie de développement commercial. Pour l'aider dans sa prise de possession de l'entreprise, le repreneur sait qu'il pourra s'appuyer sur l'équipe dirigeante en place composée de Richard Boetsch, le fils du cédant, et Lucien Bellachem.

À l'âge où certains songent déjà à la retraite, Frédéric Lestringant vient de signer la reprise d'une belle menuiserie industrielle installée à Vitrolles (13) réalisant près de 6 Meuros de CA avec plus de 40 collaborateurs. Une transaction accompagnée par le cabinet Ad Res Conseil de Roland Vacheron qui montre que des personnes physiques peuvent tirer leur épingle du jeu sur des cibles d'une certaine taille. A condition, toutefois, de maîtriser le métier de la cible et que cette dernière ait été suffisamment structurée pour survivre au départ de son dirigeant.

Dédié aux métiers de la menuiserie, le groupe Prima SA, basé à Vitrolles, rassemble 5 sociétés ayant chacune leur spécialité : Deltabaie (menuiserie PVC), Primahu (menuiserie alu), Rondo (PVC cintrés), Prima Menuiseries (négoce de fermetures) et Bella Vista (vente et pose aux particuliers), la toute dernière acquisition du groupe. Bâti à coup d'acquisitions par Jacques Boetsch, le groupe Prima s'est imposé comme l'un des acteurs principaux de sa région grâce à sa politique commerciale consistant à privilégier des professionnels ayant la maîtrise technique du produit : installateurs, revendeurs ou artisans experts. Reconnu pour son professionnalisme et la



UN INGÉNIEUR DE 46 ANS SIGNE LA REPRISSE D'UN FABRICANT SAVOYARD DE MACHINES SPÉCIALES AVEC LA COMPLICITÉ DU FILS DU FONDATEUR

Créés en 1970 et basés à Alex, en Savoie, les Etablissements Avrillon, du nom de la famille éponyme, se sont fait un nom dans la construction de machines spéciales pour l'industrie, notamment fromagère et de l'anodisation de l'aluminium.

Son savoir-faire reconnu dans la conception et la réalisation d'installations mécanisées ou robotisées sur-mesure lui permet d'intervenir en France et dans les pays limitrophes pour le compte de grands noms de l'industrie fromagère tels que Bel, Bongrain, Entremont, Lactalis ou encore Richemonds. Sa taille (3 Meuros de CA avec 25 personnes) en faisait une cible tout indiquée pour un repreneur personne physique capable de maîtriser la technicité de son cœur de métier.

C'est le cas de Geoffroy de Maisonneuve, dont la formation - ingénieur ESIEA - et les états de services ont tout de suite séduit le fondateur des Etablissements Avrillon. Mais encore fallait-il que ce dernier s'accommode d'une exigence émise par le cédant : que son fils Hervé, directeur technique de l'entreprise, reste en poste et conserve ses parts.

Une exigence parfaitement assumée par Geoffroy De Maisonneuve qui a été rassuré par ce schéma d'association avec l'un des cadres clés de l'entreprise, et y a même vu la possibilité de donner plus rapidement de la vitesse à l'entreprise savoyarde.